

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

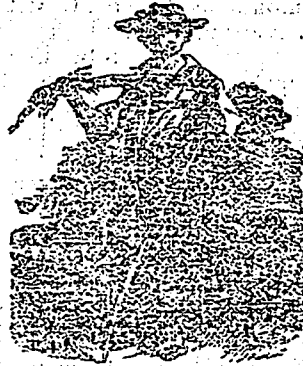
GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du soussigné, un mois avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés ; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.



ANNONCES :

Première insertion.....10 centins par ligne
Deuxième insertion, etc.... 3 centins par ligne

Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désiront s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM. J. B. Bolland & Fils, libraires à Montréal
M. J. A. Langlais, libraire à St-Roch de Québec ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT : }
SI PAR AN }

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT }
SI PAR AN }

SOMMAIRE.

Revue de la Semaine : Rapport de Mgr F-X Bossé, sur les progrès de l'organisation de la Préfecture apostolique du Golfe St-Laurent.—Cinquantième anniversaire de prêtrise du Révd M. N.-T. Hébert curé de Kamouraska (*Suite*) : Banquet en l'honneur du vénérable curé de Kamouraska ; liste des prêtres présents au banquet ; dons offerts au Révd M. Hébert, à l'occasion de ses Noces d'or.

Caucerie Agricole : Formation des prairies (*Suite*).—Destruction des mauvaises herbes.—Entretien des prés.

Sujets divers : Exhibition de produits agricoles et industriels de la paroisse de St-Agapit de Beauvillage, comté Lotbinière.—Labours d'automne.

Choses et autres : Fabrication hâtive du beurre.—Vendez vos récoltes.

Recettes : Conservation des viandes par la saie.—Ouir artificiel avec une étoffe de laine ou de fil.

EN VENTE AU BUREAU DE LA "GAZETTE DES CAMPAGNES"

"L'élevage du cheval ;" des soins à lui donner.—Prix, 20 cts.

"Les vieillées canadiennes," traité élémentaire d'agriculture, approuvé par la Société d'agriculture du Bas-Canada, par Frs M. Ossye.—Prix 25 cts.

"Petit traité sur la culture du tabac," par Le N. Gauvreau, 6cr., N. P., membre du Conseil d'agriculture de la province de Québec, 2e édition.—Prix, 10 cts.

"Le mouton," traité pratique sur l'élevage des moutons en Canada, par Eugène Casgrain, 6cr., arpenteur, membre du Conseil d'agriculture de la province de Québec.—Prix, 15 cts.

"Le vétérinaire pratique" traitant des soins à donner aux chevaux, aux bœufs, aux moutons, aux cochons et à tous les animaux de basse-cour, par E. Heccquart.—Prix 60 cts.

"Instruction élémentaire sur la conduite des arbres fruitiers," greffe, taille, restauration des arbres mal taillés ou épuisés par la vieillesse ; culture, récolte et conservation des fruits, par A. DuBreuil.—Prix, 60 cts.

"Lectures sur la vie rurale," par M. Victor de Tracy.—Prix, 40 cts.

REVUE DE LA SEMAINE

Progrès de l'organisation de la Préfecture apostolique du Golfe St-Laurent.—A la demande de Mgr F. X. Bossé, nous nous faisons un devoir de publier le rapport suivant présenté à Mgr l'Archevêque et à Nos Seigneurs les Evêques de la Province ecclésiastique de Québec :

Messeigneurs,

Vous avez fondé la Préfecture du Golfe St-Laurent et m'avez fait charger de son organisation. Déjà vous m'avez secouru. En reconnaissance et en justice, je dois vous rendre compte des progrès de cette organisation.

1o. L'automne dernier je me chargeai de la cure de la Pointe aux Esquimaux (600 communicants) et de la mission de Betchouan (62 communicants) éloignées de 6 lieues, avec un prêtre servant à la fois de Vicaire et de Vicair.

A Natashquan fut mis un prêtre chargé de quatre-vingt lieues de côte habitée.

A Magpie, un autre fut installé pour servir quarante lieues de côte et l'Ile d'Anticosti.

A St-Elisée de Betsiamits, j'en plaçai un chargé des chantiers de M. Girouard et de 40 lieues de côte.

En outre, 2 vénérables Pères oblat, vétérans des missions du Grand Nord.

Enfin quelques missions de la partie ouest étaient sous les soins d'un prêtre du diocèse de Chicoutimi.

La desserte de ces postes avait été confiée depuis 1867 aux missionnaires formés à Rimouski, héros du dévouement et martyrs du devoir.

Les chapelles étaient en nombre suffisant, mais bien pauvres.

Les écoles se soutenaient avec peine, extrême. Même, malgré les efforts de Mgr de Rimouki, malgré les sacrifices personnels de ses missionnaires, la misère en avait fait fermer la plus grande partie.

J'ai parcouru, l'hiver dernier, les 100 lieues qui me séparent du Blanc-Sablon, vers l'est, et cet été tout

la côte habitée de l'Anticosti, ainsi que la plupart des missions vers l'ouest. Je pus alors constater l'héroïsme de mes devanciers, tout en gémissant sur ces incroyables distances à parcourir, distances qui usent vite le missionnaire et l'empêchent de recueillir des fruits abondants. L'isolement des gens et la pauvreté générale ont été aussi des obstacles insurmontables à une évangélisation régulière, ainsi qu'à l'ouverture et au soutien de plus d'écoles.

De ces prêtres, en si petit nombre pourtant, un seul m'appartenait; les autres m'étaient prêtés.

On me promet de Rome que la Propagation de la Foi viendrait à mon secours. Et je crois qu'il y eut eutente entre vous, Messieurs, afin de m'assurer une somme suffisante pour faire face aux besoins les plus pressants.

20. Pour continuer les missions des Nascapis et des Esquimaux, il m'en eut coûté \$600: c'était entièrement au dessus de mes ressources. Ainsi, cet été aucun missionnaire n'a pu être envoyé aux 50 familles Nascapis, et aux 250 familles Esquimaux travaillées par les Frères Moraves.

Québec, toujours généreux, et inépuisable, m'accorde cette année 2 prêtres: ce qui me permet d'en établir un sur l'île d'Anticosti et un autre pour desservir 50 lieues de côte habitée dans la partie Est de ma Préfecture. Enfin un mo vient de Chicoutimi pour apprendre le Montagnais sous les Pères de Betsiamits.

Le Père Arnaud O. M. I. a donné la mission annuelle aux Montagnais, cet été, depuis Maakonaro jusqu'à Betsiamits.

30. La pêche est l'unique et insuffisante ressource: pas d'avenir sous ce rapport.

L'an dernier étant une année d'affreuse souffrance, plusieurs écoles ont dû forcément être closes. J'ai dû cette année faire appel au dévouement religieux et patriotique des Institutrices canadiennes: j'ai été comblé et exaucé. Je vais donc pouvoir ouvrir 3 écoles fermées par la misère, et en établir trois nouvelles. Ces institutrices viennent vraiment à un prix nominal. Livres et fournitures classiques manquent: une bonne partie de ce qu'on y trouve a été achetée de l'argent des missionnaires précédents. Je dois aussi compléter le paiement des institutrices, ou au moins m'en rendre responsable à tout risque. En outre, pourvoir à ce que chaque missionnaire ait le strict nécessaire en tout. Et leurs dépenses sont incroyables. Ainsi, il en a coûté \$60 pour faire le tour de l'Anticosti, \$73 pour les dépenses de voyage de la mission dans la partie Est, et moi-même j'en ai déboursé \$120 à mon voyage d'hiver.

Pour avoir des prêtres à nous, j'ai pris sous mon toit l'automne dernier 2 élèves excellemment doués, et donnant espérance de vocation ecclésiastique. Il m'a fallu les nourrir, vêtir, fournir de tout, et après un an de préceptorat, ils sont entrés au Séminaire de Québec qui donne une bourse complète à l'un d'eux. Il m'a aussi fallu garder chez moi et payer un Vicaire-Préfet. Cet automne je prends deux autres élèves.

Enfin, force m'a été d'acheter une quantité d'objets du culte de lère nécessité à part ce qu'on m'en a donné. Aussi quantité de livres et fournitures classiques.

40. Cet automne donc, j'aurai 7 prêtres séculiers et 2 réguliers employés dans les missions de la Préfecture, et 4 élèves de petit séminaire—12 écoles seront en opération. L'an prochain 4 Sœurs de la charité de

Québec vont venir prendre charge de Notre école No 1. Il leur faudra acheter et monter une maison convenable. Je compte sur Dieu d'abord, et sur de puissants et généreux protecteurs ensuite, pour construire, à faibles frais pour nous, un institut et un couvent à la Pointe aux Esquimaux.....

50. Ce détail succinct prouve à Vos Grandeurs comment nous avons employé les charités à nous faites l'an dernier. La religion et l'éducation, et par suite, la vraie civilisation ont continué les progrès commencés, au prix d'incroyables sacrifices par nos prédécesseurs.

Il ressort évidemment que nous avons plus que jamais besoin de votre protection, et de votre concours effectif, Messieurs. Grâce à Dieu et à vous nous avons pu organiser quelque chose depuis l'an dernier. Mais le plus ardu est à faire, vous ne pouvez donc pas nous abandonner.

Quel cœur généreux et patriotique ne bat pas d'unisson avec le nôtre?.....

Et je demeure de Vos Grandeurs, le très humble et très reconnaissant fils en Jésus Christ.

F. X. Bossé, Préfet Apostolique.

Québec, 1er octobre 1883.

Cinquantième anniversaire de prêtrise du Révd M. N. T. Hebert, curé de Kamouraska (Suite)—Jeudi, 11 octobre, à midi, il y eut banquet en l'honneur du vénérable curé de Kamouraska, dans la grande salle de l'école modèle. A la table d'honneur siégeait Mgr l'Archevêque de Québec, ayant à sa droite M. le curé Hébert, et à gauche Mgr D. Racine. Les membres du clergé et quelques invités au nombre desquels les journalistes représentant la *Courrier du Canada* et la *Gazette des Campagnes*, prirent place autour des tables somptueusement garnies.

La salle était richement décorée de verdure entre-lacées de fleurs de toutes sortes, de drapeaux et d'inscriptions très bien appropriées à la circonstance. Vis-à-vis la table d'honneur, en arrière, on lisait l'inscription suivante: "Post multos annos, cœlum" et "Amour et reconnaissance à notre vénéré pasteur." Sur le mur de droite: "Il a marché par des lieux inhabités et a dressé des tentes dans le désert;" à gauche: "Réjouissons-nous et soyons pleins d'allégresse;" au fond de la salle: "Mihî factus est frater hospitio;" à l'entrée de la salle, les trois inscriptions suivantes: "Amour et reconnaissance à notre vénéré pasteur," "Cinquante années au service du Seigneur," "Il passe en faisant le bien."

Les dames de Kamouraska avaient tenu à honneur de faire le service des différentes tables pendant le banquet, et elles s'acquittèrent de cette honorable tâche avec autant d'habileté qu'elles ont mis de zèle et de bon goût dans tout ce qui a nécessité leur précieuse coopération pour l'ornementation de l'église et de la salle du banquet.

La plupart des hôtes devant se rendre à la gare de St-Paschal à quatre heures, nous avons été privés de l'avantage d'entendre des discours. M. le curé Hébert a seul pris la parole pour remercier, en termes délicats, les personnes qui s'étaient rendus à sa fête, entre autres, Mgr l'Archevêque, Mgr Racine et le clergé. Il remercia aussi M. Cyrille Ouellet qui a fait tous les travaux de réparations de l'église de même

que le nouveau clocher, d'avoir fait l'impossible même pour terminer tous ces travaux avant la célébration de ses noces d'or; et il encouragea ses confrères de confier les travaux d'églises à cet entrepreneur d'une grande habileté et qui sait toujours donner satisfaction à l'égard des ouvrages qui lui sont confiés.

Un regret que n'a pas manifesté M. le curé Hébert, mais qu'il a parfaitement senti, de même que tous ses confrères qui assistaient au banquet, c'est que le Révd M. F. Pilote ait été dans un état de santé trop précaire pour avoir pu assister à cette fête et recevoir le chapeau qui lui revenait comme étant, après M. le curé Hébert, le premier qui peut espérer atteindre sa cinquantième année de prêtrise.

Voici, autant qu'il nous a été possible de le constater, les noms des prêtres qui ont assisté aux noces d'or de M. le curé Hébert:

RR. MM. Chs Trudel, Supérieur du Collège Ste Anne; L. Richard, Supérieur du Séminaire des Trois-Rivières; Révd Père L. Saché, Supérieur de la Congrégation des hommes de Québec; Révd Amb. Fafard, Supérieur du Séminaire de Chicoutimi;

MM. le chanoine L. M. Archambault; C. Cloutier archiprêtre et chanoine honoraire; Ls Desjardins archiprêtre et chanoine, curé de Ste Cécile du B c; J. J. Prince, chanoine, St Hyacinthe.

RR. MM. Chs Ed Poiré, G. V., curé de Ste Anne de la Pocatière; F.-X. Delage, G. V., ancien curé de l'Islet; N. Doucet, G. V., curé de la Malbaie; Ant. Campeau, curé de Beaumont; N. A. Beaudry, curé de Charlesbourg; Ed Dufour, curé de St Roch des Aulnaies; André Pelletier, curé de St Jean, I. O.; N. Beaubien, curé de St Pierre de Montmagny; J. Lagueux, curé de St Jean Port-Joli; Geo. Potvin, curé de St Aubert; J. R. Desjardins, curé de Ste Louise des Aulnaies; Ed Fafard, curé de St Joseph de Lévis; Chs Bacon, curé de l'Islet; L. Blais, curé de la Rivière du Loup (en bas); J. N. Sirois, curé du Cap St Ignace; Ant. Gauvreau, curé de N. D. de Lévis; E. V. Dion, curé de la Rivière-Ouelle; F. Paradis, curé de St Raphaël; B. Leclerc, vicaire forain et curé de Notre-Dame d'Hébertville; F. X. Delage, curé de Notre-Dame de La terre; J. B. Louin, curé de Ste Hélène de Kamouraska; N. Gingras, curé de St Gervais; B. Bernier, curé de St George de la Beauce; C. S. Brochu, curé de St Denis de Kamouraska; Ed Demers, curé de N.-D. du Mont-Carmel; J. O. Soucy, curé de St Ephrem de Tring; P. P. Dubé, curé de Ste Julie de Somerset; R. P. Gronier, O. M. I., curé de St Sauveur de Québec; J. B. Villeneuve, curé de St Victor de Tring; Chs Desnoyers, curé de St Pie; N. Cinq Mars, curé de Portneuf; C. Hallée, curé de St André; Théophile Montminy, curé de St Agapit; A. Bergeron, curé de St Raymond; A. C. Lebel, ancien curé, Montréal; J. Hoffman, curé de St David de l'Aube Rivière; Ls. Pothier, curé de St Médard de Warwick; P. Dasylla, curé de St Isidore; Charles Cloutier, curé de St Charles de Bellechasse; M. Moreau, assistant curé de Cacouna; B. C. Guy, curé du Sacré-Cœur de Jésus; C. Galarneau, curé de St Pacôme; Ls Sansfaçon, curé de St Philippe de Néri; J. A. Rainville, curé de St Vallier; D. Marcoux, curé des Trois-Rivières; P. Babin, curé de St Malachie; E. Hadon, curé de St Antonin; A. Rousseau, curé de St Thomas de Montmagny; J. B. Vallée, curé de St

Jérôme du Lao St Jean; F. E. Casault, curé de St Alban; C. Baillargeon, curé de St Paschal; L. Pérusse, curé de St Tite des Caps; E. Grondin, curé de Notre-Dame du Portage; F. Garneau, curé de St Eleuthère; J. E. Martin, curé de St Frédéric; Ed Roy, ancien curé, St André; B. C. Bochet, curé de St Patrie de Tingwig; Jos. Girard, ancien curé, Kamouraska.

RR MM. A. Belleau, vicaire, Kamouraska; N. Proulx, vicaire, Beauport; D. Gosselin, vicaire, St Roch de Québec; Joseph Hudon, vicaire, St Casimir; Geo. Pelletier, vicaire, St Alexandre de Kamouraska; A. Vaillancourt, vicaire, St Paschal; Chs Leclerc, vicaire, Rivière-du-Loup; Louis Belleau, vicaire, St Roch de Québec.

RR MM. P. N. Bruchési, Séminaire de Québec; Chs Richard, Emile Dionne, A. Michand, L.-O. Tremblay, Ls Lessard, J. L. St Pierre, Alphonse Têtu, du Collège Ste Anne; G. Proulx, S. Douville, du Séminaire de Nicolet; T. E. Beaulieu, chapelain de l'Hôtel-Dieu, Québec; H. Têtu, Aumônier, Archevêché de Québec; Fernand Dupuis, du Collège de Lévis; F. N. Leclerc, aumônier de l'hospice St Jean de Dieu, à Montréal; D. Lefebvre, du Collège de St Sulpice, Montréal; F. X. Trépanier, chapelain de l'institution des sourdes-muettes à Montréal; C. O. Gagnon, secrétaire de Mgr l'Archevêque de Québec.

Liste des présents offerts au Révd M. Hébert, à l'occasion de ses Noces d'or:

Un arbre à fruits d'or (\$200), par la paroisse de Kamouraska.

Un pot à l'eau en argent, par la paroisse de St-Paschal.

Un volume illustré " Vie de Ste Elisabeth de Hongrie," par les prêtres du Collège de Ste Anne.

Un service à déjeuner, en argent, par les prêtres enfants de la paroisse.

Un calice en vermeil, un missel et un timbre, par plusieurs prêtres amis, de Montréal.

Des burettes en vermeil, par les Sœurs de la Providence, Montréal.

Un portrait du curé, par les Sœurs de la Congrégation, Montréal.

Un volume illustré " La Terre Sainte," par ses compagnons de voyage en Europe: le Révd M. N. Beaubien, le Révd M. T. Montminy, l'Hon. Juge Routhier et M. Octave Montminy.

Une horloge à répétition et une coupe en argent, par le Révd M. André Pelletier, curé de St-Jean, I. O.

Deux volumes " Vie de St François de Sales," par le Révd M. Chs Ed. Poiré, V. G., curé de Ste Anne de la Pocatière.

Un beurrier en argent, par le Révd M. Braun, curé de St Hugues.

Un marinier en argent, par trois Sœurs de la Providence, enfants de la paroisse.

Un service à déjeuner en argent, par C. B. Blondeau, écrivain, député du comté de Kamouraska à la Chambre des Communes, de St-Paschal.

Un volume illustré " N.-D. de Lourdes," par l'hon. M. Chapais, sénateur.

Un plateau en argent, par J. B. Renaud, écrivain, de Québec.

Un plateau en cristal à pied d'argent, par M. et Mme P. Chaloult, de Kamouraska.

Un volume illustré "La Ste-Vierge Marie," par les Dllcs Chaloult.

Un huilier en argent, par M. et Mme E. Blondeau, de Québec.

Un portrait du curé, par M. et Mme Fontaine, de la Rivière du Loup.

Un anneau à serviette, par Mme Desjardins, de Kamouraska.

Un bénitier en pierre colorée, par Dlle C. Michard.

Un bénitier, par Dlle Dubuc.

Une paire de pantoufles, par Dlle Marg. Nolan.

Un couteau à beurre et un anneau à serviette en argent, par Mme Leblanc, de St-Hugues.

Une soutane, par M. et Mme Heath, de l'Isle Verte.

Une ceinture, par M. et Mme J. Bte Hébert, de Québec.

Une photographie de la famille de Et. Hébert, écr.

Une douzaine de couteaux et fourchettes, en argent, par M. et Mme Bland, de Québec.

Un bréviaire, par M. et Mme A. Fréchette, de Québec.

Une canne à poignée d'argent, par les jeunes gens membres de la Société St-Joseph, de la paroisse de Kamouraska.

Un *smoking cap*, par les jeunes filles et enfants de Marie, de la paroisse de Kamouraska.

Un couvert de bréviaire en cuir de Russie, par A. Marsen, écr., M. D., de Lévis.

Un foulard en soie, par M. et Mme A. R. Hudon.

Souvenirs par les Sœurs de la Charité et les dames Desano, de Québec.

Aussi plusieurs cadeaux en argent. En tout, une quarantaine de cadeaux.

CAUSERIE AGRICOLE

FORMATION DES PRAIRIES (Suite)

Destruction des mauvaises herbes.—La destruction des mauvaises herbes sur les pâturages ne devrait jamais être négligée. On ne devrait jamais faire le sarclage à des intervalles éloignées, parce que le travail en serait trop long; mais si chaque année on enlevait des pâturages toutes les plantes nuisibles, ce travail pourrait se faire en quelques heures seulement.

Dans un pâturage ce qu'on appelle plantes nuisibles sont celles que les animaux refusent de manger.

Le moyen de destruction varie suivant la nature de ces plantes. Si le pâturage est infesté de plantes vivaces, on en détruit un grand nombre en les fauchant ras de terre plusieurs fois par année et avant leur floraison. Ces fauchages répétés affament les plantes, affaiblissent leur force végétative et les obligent par là à disparaître. On emploie ce procédé pour la destruction des mauvaises herbes sur les prés fauchés.

Les chardons sont très difficiles à détruire, et il faut pour cela mettre beaucoup de persistance à ce travail. L'arrachage des chardons, à la main, est souvent nécessaire quoique l'on doive mettre beaucoup de temps à cette opération. On dit aussi que le fauchage des chardons dans le mois d'août, à l'approche d'une pluie, les détruit presque infailliblement.

Si les plantes nuisibles sont en trop grand nombre, si elles occupent une trop grande partie du pâturage, il vaut mieux livrer le terrain à la culture des

plantes sarclées ordinaires; par ce moyen on réussirait à nettoyer le terrain de plantes nuisibles qui vivent aux dépens du sol et nuisent considérablement au pâturage quant à la qualité des plantes qui servent de nourriture au bétail.

Les plantes annuelles ou bisannuelles sont d'une destruction plus facile. Pour opérer leur destruction d'une manière avantageuse et plus complète, il suffit de les empêcher de fleurir pendant un ou deux ans; pour cela on les fauche de temps en temps immédiatement avant leur floraison.

Lorsqu'un grand nombre d'arbres couvrent la surface du pâturage, ces arbres laissent tomber de nombreuses feuilles qui gêneraient l'herbe si on ne les enlevait du terrain. Il faut donc les faire disparaître pour soutenir le produit du pâturage et empêcher les animaux, surtout les vaches, de les consommer, car ces feuilles donneraient un goût amer au lait; d'ailleurs on pourrait plus utilement employer ces feuilles à faire de la litière pour le bétail.

Dans ce même temps, c'est-à-dire à l'automne, on doit faucher toutes les longues herbes qui n'ont pas été mangées par les animaux, lors même qu'elles ne sont pas des plantes nuisibles, pour la raison que ces longues herbes en se desséchant retardent considérablement la production de l'année suivante.

Les pâturages ont encore d'autres ennemis qui leur sont nuisibles: ce sont les fourmis et les taupes qui se multiplient à l'infini, si l'on ne prend pas les moyens de les détruire. Ces ennemis ne sont pas domageables, mais en grand nombre ils produisent des monticules élevés et très nombreux qui sont un obstacle à la bonne végétation des herbes par conséquent diminuent la production du pâturage. Pour en opérer la destruction, on conseille d'étendre les fourmillières et taupinières; en même temps il faut donner au terrain quelques riches engrais minéraux, et alors les bonnes herbes ne tardent pas à couvrir la surface du sol qui avait été dénudée.

Les fourmis, et surtout les taupes, détruisent une quantité considérable d'insectes nuisibles, et par cela leur présence dans un champ est plutôt avantageuse que nuisible, et on ne doit les en chasser que lorsqu'elles sont en trop grand nombre.

Dans les sols calcaires ou tourbeux, la gelée agit d'une manière très désavantageuse sur l'herbe des pâturages, car elle soulève la terre, déracine les plantes et les expose à périr. Il est généralement assez facile de prévoir ces accidents, car un bon roulage au printemps suffit dans la plupart des cas. Ce roulage peut aussi être fait pour tous les jeunes pâturages, afin de consolider la racine des plantes et d'augmenter leur force.

À l'égard de ces mêmes sols, calcaires et tourbeux, il est encore un bon moyen de diminuer les effets de la gelée: ce serait de donner un écoulement facile à l'eau qui courent séjourner à la surface du sol dans les prairies, par le manque de rigoles et de fossés.

Il est vrai que ces sols retiennent fortement l'humidité, mais en faisant écouler les eaux surabondantes, le soulèvement du sol serait bien moins grand et les plantes seraient moins exposées à être déracinées. Dès le début de la formation des pâturages, il faudrait donc exécuter les rigoles et les fossés nécessaires,

puis tous les ans, au printemps et à l'automne, visiter les fossés et les refaire s'ils sont obstrués soit par les eaux, soit par le piétinement des animaux.

Entretien des prés.—L'un des premiers soins d'entretien qu'exige un pré fauché, c'est l'épandage sur la surface de quelques-uns des engrais les plus propres à favoriser la croissance de l'herbe. La fumure que l'on met sur une prairie naturelle augmente tellement son produit, que l'excédant des récoltes amené par l'engrais peut donner une fois et demi autant de matières fertilisantes qu'on en avait mis. Cette fumure nous permet donc d'augmenter d'année en année la quantité d'engrais recueilli et en même temps la fécondité des autres terres. Non-seulement elle se suffit à elle-même, mais encore elle amène la richesse sur toutes les parties de l'exploitation. C'est pour cela que plusieurs agronomes recommandent constamment de diminuer l'étendue des terres labourables et d'augmenter celle des prairies. Ce système, peu employé dans nos cultures, force toutes les récoltes à donner des produits de plus en plus abondants, tout en diminuant les frais de main d'œuvre.

Toutes les prairies n'ont pas besoin d'être engraisées. Celles qui sont situées au bas des pentes ou des côteaux, ou inondées périodiquement, obtiennent par cette situation toutes les matières fertilisantes dont elles ont besoin, et la fumure que l'on répandrait sur ces terres serait plus dommageable que profitable, puisqu'elles produiraient une surabondance de végétation qui nuit à la qualité des fourrages; les plantes élevées et serrées les unes contre les autres s'étoufferaient mutuellement et une grande partie de leurs tiges serait refusée par le bétail.

Lorsqu'on ne peut compter sur ces avantageuses circonstances, il faut fumer directement la prairie. Dans ce cas, la quantité de fumier nécessaire doit varier suivant la richesse du sol, suivant sa consistance et son degré d'assainissement, suivant aussi que les animaux y pâturent ou non. Ainsi, dans les sols riches, consistants, assez humides, ou si les animaux y pâturent quelquefois, il en faudra moins que dans les circonstances contraires.

Dans tous les cas, les prairies doivent être moins fumées que les champs cultivés, parce que l'herbe fauchée avant la maturation de ses graines épuise moins le sol et même ne l'épuise pas du tout de certains principes. Ainsi les substances azotées et carbonées au lieu de s'épuiser, ne font que s'accumuler sur la prairie: on en a la preuve dans la richesse de leur surface lorsque la prairie est transformée en terre labourée. Mais il n'en est pas de même des principes minéraux, tels que les sels de chaux, de potasse et de soude; dans ce cas, les plantes de la prairie enlèvent une grande partie de ces sels et ils ne peuvent y être ramenés que par des engrais.

Les substances fertilisantes les plus favorables à l'engraissement de la prairie sont les engrais liquides et les engrais en poudre, tels que les superphosphates, poudre d'os, cendres, suie, plâtre, etc. Ces engrais doivent encore être préférés, parce qu'ils n'amènent sur le sol aucune graine de mauvaises herbes.

Le fumier de ferme et le varech non décomposés ne conviennent pas aussi bien à l'engraissement des prairies, car, d'abord, ils sont trop compacts et contiennent un trop grand nombre de plantes nuisibles;

de plus, ils font jaunir les plantes ou leur donnent un goût désagréable. Néanmoins, lorsqu'on répand ces engrais en automne sur le sol, et en petite quantité, ces inconvénients sont peu appréciables, car alors il ne reste que l'inconvénient des mauvaises graines qui pourraient se trouver dans le fumier, et qui pourraient être en partie détruites par les gelées de l'hiver.

Si les prairies sont situées sur le sommet ou le penchant des côteaux, on ne peut répandre aucun engrais en automne, car les eaux de pluie ou de la fonte des neiges entraîneraient les engrais au bas de la pente et en priveraient l'endroit qui pourrait en avoir le plus besoin. Dans ce cas la fumure ne doit se faire qu'au printemps, et les seuls engrais convenables seraient les engrais liquides et les engrais en poudre. Dans ces mêmes terrains on devra engraisser plus copieusement les parties supérieures que les parties basses.

Pour ce qui est de la fumure des prairies, on ne doit pas seulement avoir en vue une forte production de foin, il faut aussi viser à sa bonne qualité. Pour cela, malgré la richesse de certains engrais et leurs convenances parfaites pour la prairie, il faudra les proscrire complètement.

En fumant une prairie, il ne faut pas perdre de vue que les phosphates augmentent la richesse du lait; que les plantes en enlèvent au sol une proportion relativement considérable et que, par conséquent, il est prudent de les leur rendre au moyen des engrais riches en cette substance, tels que cendres lessivées, poudre d'os, superphosphates, fientes de toutes espèces d'oiseaux de basse cour.

Les mauvaises herbes qui infestent les prairies fauchées sont les mêmes que celles des pâturages; il y en a d'autres estimées du bétail, mais considérées comme mauvaises herbes dans la prairie, soit parce qu'elles s'étalent sur le sol et ne peuvent être coupées par la faux, soit parce qu'en se développant elles deviennent trop ligneuses.

La destruction des plantes nuisibles n'est pas aussi facile dans une prairie naturelle que dans un pâturage, car on ne peut pas toujours employer les mêmes moyens. Si l'on a à opérer sur des plantes vivaces, il faut laisser la prairie en pâturage pendant un couple d'années, alors on a autant de facilité que dans le pâturage ordinaire. Si on a eu la précaution de faire l'arrachage des plantes nuisibles tous les ans, on n'aura pas besoin de recourir au pâturage pour leur destruction.

Quant aux plantes nuisibles annuelles et bisannuelles, on les détruit comme nous l'avons dit pour le pâturage dans le même cas.

Les animaux et les insectes nuisibles que nous avons signalés à l'égard des pâturages, exercent également leurs ravages dans la prairie fauchée, mais ils sont plus dommageables; par cela même il est nécessaire de détruire ces ennemis autant que possible, parce que les dégâts qu'ils y causent sont un grand obstacle au fauchage. Les roulages sont au moins aussi utiles dans les prés que dans les pâturages, et doivent être employés dans les deux cas.

On doit aussi veiller soigneusement à l'entretien des rigoles et des fossés. Il est aussi nécessaire d'enlever les pierres que l'on rencontre sur la surface des

champs, car elles rendent le fauchage plus lent, et tout particulièrement si l'on fait usage d'une faucheuse. — (A suivre)

Exhibition de produits agricoles et industriels de la paroisse de St-Agapit de Beauvillage (Comté de Lotbinière).

Rien comme le bon exemple ne peut stimuler le zèle des cultivateurs qui ont à cœur de servir leurs propres intérêts, mais qui craignent d'entrer résolument dans la voie du progrès agricole dans la crainte de l'insuccès. Ces exemples, cependant, sont tellement rares que nous nous réjouissons d'avoir à les signaler à l'attention de nos lecteurs chaque fois que l'occasion nous est offerte de le faire, surtout lorsqu'ils proviennent d'un cercle agricole dont l'action n'est limitée qu'à la bonne volonté et le zèle des cultivateurs d'une paroisse qui n'est pour ainsi dire que dans l'enfance, où il a tant à faire mais où tout se fait de manière à rendre jaloux des cultivateurs établis dans d'anciennes et riches paroisses, qui pourraient marcher sur les mêmes traces et faire davantage s'il le voulaient.

Nous voulons parler des cultivateurs de la paroisse de St-Agapit qui, pour une deuxième fois, viennent de démontrer ce qui peut être fait avec de l'union, la bonne entente et l'amour du travail. Nous qui avons tant et si souvent prôné l'organisation des cercles agricoles, nous les remercions chaleureusement de prôner par leur exemple ce que nous devons attendre de semblables associations que nous voudrions voir établies dans toutes nos paroisses. Tous les bons résultats obtenus en quelques années, dans cette paroisse, prouvent combien nous avons raison d'espérer voir se réaliser le progrès agricole à tous les degrés de perfectionnement dont il est susceptible, au moyen de semblables associations.

Nous félicitons les cultivateurs de St-Agapit d'avoir établi dans leur paroisse une exhibition annuelle de produits agricoles et industriels, car c'est là que la propagande aura son utilité. Lorsque tous les produits agricoles, de même que les étoffes, les toiles et mille autres choses de nécessité absolue se produisent dans une même paroisse, les cultivateurs indifférents de cette même paroisse qui ne produisent rien qui pourrait servir à augmenter leur bien-être, ne peuvent prétexter de leur incapacité, ou même s'en excuser par ces mots qui sont la réponse obligée de tous les routiniers: "Ce n'est pas la coutume chez nous!" Ils devront nécessairement marcher de l'avant, parce qu'on leur aura prouvé qu'il ne s'agit plus d'essayer, mais que le résultat est certain, le succès infaillible; ils ne douteront plus et ils prendront part au progrès agricole qui s'opère autour d'eux. C'est ce qui a lieu à St-Agapit, et c'est ce qui nous fait dire que la propagande opérée par le cercle agricole de cette paroisse a réellement son utilité.

Le 14 octobre, nous recevions la visite d'un ami que ses devoirs professionnels attachent grandement au succès de l'agriculture, et qui venait d'assister à la grande exhibition agricole et industrielle du Nouveau-Brunswick. Nous lui dismes que nous venions d'être invité à une exhibition de bien moindre importance, mais qui suivant moi était d'une grande utilité, et

notre grand regret était de ne pouvoir nous rendre à cette invitation. Nous le priâmes d'y assister, parce que connaissant intimement cette paroisse nous savions d'avance qu'il ne regretterait pas ses quelques heures d'arrêt, au milieu de cultivateurs qui font preuve d'un si grand dévouement pour entrer dans la voie du progrès agricole.

En effet, cet ami assista à l'exhibition agricole de St-Agapit, sous le patronage du Cercle agricole de cette paroisse, et voici entre autre chose ce qu'il nous écrit à l'occasion de cette exhibition, véritable fête agricole:

... "Je ne regrette assurément pas mon voyage à St-Agapit, car rien n'a été plus encourageant pour moi que d'y voir cette poignée de cultivateurs, sous la conduite de leur digne et vaillant curé, accomplir plus de progrès réels en agriculture, montrer plus de zèle et de bonne volonté que bien des comtés de notre Province....."

L'exhibition fut ouverte à 10 heures A. M., et la fanfare établie et dirigée par le curé de cette paroisse, le Révd M. T. Montminy, donnait le signal de l'ouverture de cette belle fête par des airs de musique admirablement bien exécutés par des musiciens qui feraient honneur aux fanfares de nos villes, et qui pourraient être comptés comme leurs meilleurs instrumentistes.

Il y a eu 92 souscripteurs et 536 entrées divisées en quarante-cinq classes. On a offert trois prix par classe.

Dans ces différentes classes, on y remarquait 60 bêtes à cornes, 40 porcs, 25 moutons, 30 volailles, 20 tinettes de beurre; plusieurs instruments aratoires, semences, faucheuses, barattes, lavouses, etc.

L'exposition des légumes, par leur qualité, ferait honneur à une exposition provinciale; les carottes, betteraves, navets, etc., excellaient.

Le zèle des Dames et des Demoiselles de St-Agapit ne pouvait être trop loué, car l'étalage de lingerie, couvre-pied, couvertes, tissus en laine, toile, étoffes, flanelles, serviettes, article de ménage, etc., excellait par la quantité, la qualité et l'utilité des articles exposés. Des toiles excessivement fines et des tissus en laine de tous les genres ont attiré l'admiration des visiteurs.

La distribution des prix eut lieu à 2 heures de l'après-midi. Elle fut suivie de causeries agricoles auxquelles prirent part le Révd M. E. Méthot, curé de St-Eugène, et M. le Dr Rinfret, député du comté de Lotbinière, à la Chambre des Communes. M. le curé Méthot traita la question de l'agriculture en général et surtout des soins à donner aux vaches-laitières, etc. Ses conseils furent très pratiques. M. le Dr Rinfret donna des conseils très bien sentis sur l'amélioration des races bovines et ovines.

M. le curé Montminy termina la première partie de cette fête agricole par des conseils aux cultivateurs de sa paroisse, et des remerciements à toutes les personnes qui ont participé au succès de cette exhibition.

Le lendemain, mercredi, 17 octobre, une grand-messe solennelle d'action de grâce fut chantée par le Révd M. G. Potvin, curé de St-Aubert. Le sermon de circonstance fut prêché par le Révd M. E. Méthot. L'orgue était tenu par M. le notaire Tromblay, et la fanfare, sous la direction de M. le curé Montminy, à

joué au commencement et à la fin de la messe, et surtout un magnifique morceau à l'offertoire.

Après la messe, nouveaux remerciements de la part de M. le Curé Montminy à ses paroissiens, quelques remarques très heureuses par M. le Notaire Tremblay; et enfin "Vive la Canadienne" jouée avec le plus grand entrain, et trois hurrahs poussés à plein poumon, mit un terme aux réjouissances de cette heureuse paroisse.

Voilà ce qu'a pu faire une paroisse qui ne compte que 137 cultivateurs et 550 communiants. On avouera que ces résultats sont réellement magnifiques, et qu'ils prèchent d'exemples.

M. S. M. Barré, professeur d'industrie laitière de la Province de Québec, se trouvait aussi à l'exhibition. Les cultivateurs de St. Agapit l'ont invité à leur donner une conférence sur la fabrication du beurre de ferme. Dans une quinzaine de jours, M. Barré donnera une leçon pratique au fabricant du beurre, devant une assemblée des Dames de la paroisse de St. Agapit. Comme on le voit, dans cette paroisse, on ne manque pas l'occasion de s'instruire sur toutes choses pouvant être d'une utilité pratique aux cultivateurs. D'un autre côté, les conférenciers qui acceptent des invitations n'ont pas à le regretter, car ils sont toujours écoutés avec la plus vive attention.

La publication de la liste des prix accordés est remise au prochain numéro de la *Gazette des Campagnes*.

Labours d'automne.

Labours d'automne.—Chaque année, à la même époque, nous n'avons cessé de recommander aux cultivateurs de faire des labours d'automne. Quand, par cette insouciance à ne pas les exécuter, on n'obtient chaque automne que des grains qui n'ont pas eu le temps de mûrir, parce que la semence en a été faite trop tard, on ne peut s'empêcher de croire que les labours d'automne sont avantageux; cependant on retombe toujours dans le même défaut.

Tous les terrains sont propres aux labours d'automne s'ils ne sont pas en pente, exposés par le lavement des pluies, ou terrains sablonneux. Les terres fortes bénéficient grandement des labours d'automne.

Les attelages sont mieux en état d'exécuter les labours d'automne. Les chevaux ayant eu un bon pâturage tout l'été, ils sont plus en état d'exécuter les labours à l'automne qu'en été; en outre les travaux du printemps sont si multipliés qu'ils ne peuvent tous être exécutés avant que le temps des semences soit arrivé.

En automne, les terrains qui profitent mieux du labour sont généralement ceux qui sont les mieux préparés pour ce genre de travail. Dans le printemps, ces terrains sont tellement humides qu'on ne peut les labourer parfois qu'au mois de juin.

En exécutant les labours à l'automne, ces terrains sont préparés à recevoir tout le bénéfice de l'action de la gele, de la pluie et de la neige pendant le cours de l'hiver. Les terrains glaiseux sont rendus friables au contact des intempéries de l'hiver, et les mauvaises herbes qui se trouvent dans le sol ont meilleure chance d'être détruites.

À part ces avantages, les labours d'automne ont encore pour effet de détruire les insectes. Des milliers

d'insectes s'ensovelissent dans le sol, et si le sol n'est pas labouré, ils reviennent avec une nouvelle vie au printemps. Le labour détruit leur habitation d'hiver et tue des milliers de larves. À l'automne les labours peuvent être exécutés plus profondément qu'au printemps. Si l'on redoute les labours d'automne à l'égard de certains terrains, rien n'empêche qu'on fasse l'expérience des labours d'automne sur une plus petite échelle. Mais la rareté de la main d'œuvre exige que l'on fasse à l'automne autant de labours possibles pour que les semences puissent être faites en temps convenable le printemps suivant.

Choses et autres.

Fabrication hâtive du beurre.—À une exhibition agricole tenue à Zurich, en Suisse, dans le cours de l'été dernier, on a exhibé une machine à fabriquer le beurre, qui dépasse en vitesse toute machine inventée jusqu'à ce jour pour la fabrication du beurre avec le lait frais. Cette machine avait subi un tel perfectionnement qu'après avoir traité les vaches ou pouvait obtenir dans l'espace d'une heure du beurre provenant de ce lait. Cette promptitude avec laquelle on fabrique le beurre est d'un grand intérêt pour la laiterie. Nous sommes loin du temps où les ménagères ne pouvaient fabriquer qu'un livre ou deux de beurre à la fois, et lorsqu'il leur fallait garder le lait trois ou quatre jours afin d'en avoir assez pour le barattage. Nous avons déjà de nombreuses beurrieres où l'on fabrique du beurre de choix, mais on doit s'attendre à un plus grand perfectionnement quant à la vitesse dans sa fabrication.

Vendez vos récoltes.—Tous les ans, à l'automne, le même problème se présente à l'esprit du cultivateur, vendra-t-il ses récoltes ou les emmagasinerait-il pour ne les vendre qu'au printemps prochain. Et tous les ans les cultivateurs commettent la même erreur, sortent de leur rôle de producteur pour essayer celui de commerçant et de spéculateur qui leur est toujours funeste.

Le cultivateur, sauf dans des cas fort rares, a presque toujours intérêt à vendre ses récoltes aussitôt que possible. Les prix aujourd'hui sont assez bien équilibrés, et les conditions futures des marchés sont escomptées d'avance, avec tant d'exactitude, que les cours actuels seront à peu près ceux du printemps. Si l'on compare les prix de la saison dernière, on verra que du mois d'août 1882 au mois d'avril 1883, les prix n'ont pas varié de plus de 5 à 8 p. c. suivant la nature des grains. Un tel écart autorise-t-il le cultivateur à emmagasiner ses récoltes? Evidemment non. Pour un bénéfice aussi minime quels sont ses pertes et ses risques? Tout d'abord 6 mois d'intérêt, qui, seuls absorberont le bénéfice qu'il espère réaliser, puis la perte en poids, celle provenant du ravage des insectes, celles pouvant survenir par le feu, les avaries causées par l'eau, l'humidité, etc., pardessus tous les frais occasionnés par le nom réglement des comptes échus.

Si le cultivateur vend ses récoltes, il réalise immédiatement le fruit de ses travaux, et liquide sa position avec ses créanciers. Il reste possesseur d'un capital qu'il peut faire fructifier dans son endroit même, sans avoir à se préoccuper des cours des marchés qu'il ne peut, la plupart du temps, connaître qu'imparfaitement. Le printemps venu, n'ayant pas à courir après l'acheteur, il peut s'occuper immédiatement de la mise en culture de ses terres, et profiter, grâce à son argent, des occasions qui s'offriront d'améliorer ses propriétés et son matériel agricole.

S'il garde ses grains qu'arrivera-t-il? ne pouvant connaître exactement les fluctuations du marché il perdra son temps à faire la chasse aux renseignements; il devra prendre des engagements pour retarder le paiement de ses comptes, ruinera son crédit et cela sans bénéfice aucun. Au surplus la position des marchés autorise-t-elle le cultivateur à spéculer sur l'avenir? Nous ne le croyons pas, les marchés sont en général assez bien provisionnés et les négociants, sans besoins immédiats, peuvent facilement attendre une augmentation des quantités visibles qui arrêtera toute hausse anormale de prix. Les récoltes sont en déficit il est vrai, en Europe, mais les stocks des récoltes précédentes sont assez considérables dans certains pays pour venir en grande partie combler les déficits; les besoins immédiats sont très faibles, presque nuls, et les commerçants

peuvent, comme nous l'avons dit, attendre patiemment la mise en mouvement des grains quel que soit le moment choisi par les cultivateurs. Ces derniers auront donc, dans les circonstances actuelles, le plus grand intérêt à vendre leurs grains et à réaliser leur actif; en agissant ainsi ils se protégeront contre les pertes possibles qu'entraînent souvent l'emmagasinage des grains, et contre celles, plus probables résultant toujours de la spéculation, surtout lorsqu'on ne peut qu'en subir les effets sans en connaître les causes.—*Monteur du Commerce.*

RECETTES

Conservation des viandes par la suite.

Prenez une pinte de suie provenant de la combustion du bois. Versez dessus quatre pintes d'eau bouillante, laissez reposer et décantez. Faites tremper pendant quelques heures, dans cette solution, la viande que vous voulez conserver: elle acquiert un savour analogue à celle de la viande fumée, et peut se conserver un grand laps de temps.

Cuir artificiel.

Voici les moyens employés par M. Heimann-Kohnstamm, industriel Anglais, pour fabriquer le cuir artificiel. On fait bouillir de l'huile de lin après l'avoir mélangée à une quantité de noir de fumée suffisante pour former une pâte. Pendant l'ébullition, on remue la masse de façon à ce que le noir de fumée soit bien combiné avec l'huile. On étend ensuite cette pâte sur une étoffe de fil ou de laine. Cette première couche est polie avec de la pierre ponce; après quoi on étend une deuxième et une troisième que l'on polit de la même manière après les avoir fait sécher dans une chambre convenablement chauffée. Ces opérations étant terminées, on recouvre le tout de deux couches de vernis que l'on polit également pour obtenir une glaçure. Si l'on veut donner au cuir une couleur autre que le noir, on remplace la dernière couche d'huile cuite par une couche ou deux d'une matière colorante.



CONTRATS DE LA MALLE.

DES soumissions adressées au Maître Général des Postes seront reçues à OTTAWA jusqu'à MIDI, le 23 NOVEMBRE PROCHAIN, pour le transport des Mallets de Sa Majesté, sous les conditions d'un contrat pour un terme de quatre années dans chaque cas, aller et retour, entre les endroits ci-dessous mentionnés, à partir du 1er AVRIL 1884.

FOX RIVER et STE-ANNE DES MONTS, deux fois par semaine;

FONTENELLE et GASPE BASIN, une fois par semaine;

GASPE BASIN et PERCÉ, six fois par semaine;

LABARRE et ST-JOSEPH D'ALMA, trois fois par semaine;

LAKE ETCHEMIN et STANDON, deux fois par semaine;

STE-HELENE et la STATION DU CHEMIN DE FER, douze fois par semaine;

ST-MATHIEU et ST-SIMON, trois fois par semaine;

ST-PACOME et la STATION DU CHEMIN DE FER, douze fois par semaine.

Des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions des contrats projetés, seront en vue aux Bureaux de Poste ci haut mentionnés, ou au Bureau du sousigné, où l'on pourra, aussi, se procurer des formules de soumission.

WILLIAM G. SHEPPARD,
Inspecteur des Postes.

Bureau de l'Inspecteur des Postes,
Québec, 16 octobre 1883.
2 novembre 1883.

Compagnie Mutuelle contre le feu des comtés de Rimouski, Temiscouata et Kamouraska.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné à tous les membres de cette compagnie, que par une résolution en date 24 octobre courant, il a été imposé une taxe ou répartition, pour rencontrer les dépenses encourues et les pertes éprouvées par cette compagnie, de 90 par cent par année, sur les Billets de Dépôt en force du premier mai 1878 au premier septembre de la même année, au prorata du temps que les membres, faiseurs de ces Billets, ont été assurés; 20 par cent sur les Billets de Dépôt en force du 1er septembre 1878 au 1er septembre 1880; et enfin 10 par cent sur ceux en force du 1er septembre 1880, au 1er septembre 1883.

Le paiement de cette répartition est actuellement requis, pour être versé au Bureau du Trésorier de la Compagnie, en la ville de St Germain de Rimouski, sous trente jours du présent avis.

Par ordre,

F. F. ROULEAU,

Secrétaire.

Rimouski, 25 octobre 1883.

2 novembre 1883.



CANAUX DU ST-LAURENT.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES soumissions cachetées, adressées au sousigné portant la suscription " Soumission pour les canaux du Saint Laurent," seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'Est et de l'Ouest Mardi, le 18e jour de Novembre prochain, pour la construction d'une écluse et d'un bief régulateur, et pour creuser et agrandir l'entrée supérieure du canal Cornwall.

Aussi pour la construction d'une écluse, ainsi que pour agrandir et creuser l'entrée supérieure du canal du Esplané Plat, ou division centrale des canaux de Williamsburg.

On recevra aussi jusqu'à Mardi, 27e jour de Novembre prochain, des soumissions pour prolonger les jetées et creuser, etc., le cheval à l'entrée supérieure du canal des Galops.

Une carte de l'entrée supérieure du canal Cornwall et de l'entrée supérieure du canal du Rapide Plat ainsi que des plans et devis des divers travaux, pourront être examinés à ce bureau, et au bureau de l'ingénieur local, Dickenson's Landing, dès et après Mardi le 30e jour d'Octobre prochain, où des formules imprimées de soumissions seront fournies.

Une carte, des plans et le devis des travaux à faire à la tête du canal des Galops pourront être examinés à ce bureau et à la maison de l'éclusier, près de l'endroit, dès et après Mardi, le 13e jour de Novembre prochain, où des formules imprimées des soumissions seront fournies.

Les entrepreneurs devront se rappeler que les soumissions doivent être faites strictement conformes aux formules imprimées, et—dans le cas de sociétés commerciales,—porter la signature partionnaire, l'occupation et le domicile de chaque associé; et un chèque accepté par une banque pour la somme de deux mille piastres devra accompagner la soumission; cette somme sera continuée si le soumissionnaire refuse de signer le contrat pour les travaux aux prix et conditions mentionnées dans l'offre. Le chèque sera remis à ceux dont les soumissions n'auront pas été acceptées.

Le département ne s'engage pas, néanmoins, à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

A. P. BRADLEY,

Secrétaire.

Département des chemins de fer et canaux,
Ottawa, 23 septembre, 1883.

4 octobre 1883.